

Fonction Publique : votez et faites voter UNSA jusqu'au 4 décembre

Utilisez vos réseaux professionnels, contactez vos proches, vos amis, pour faire passer le message : ensemble, nous pouvons faire gagner l'UNSA.

Partout, chaque militant de l'UNSA connaît et côtoie des agents de la Fonction Publique, qu'ils exercent dans une collectivité territoriale, dans un établissement hospitalier, dans une administration ou un établissement publics. C'est le moment de les inciter à voter UNSA.

Lien vers le site de l'UNSA-FP <http://www.unsa-fp.org/>

Appel à voter UNSA info 713 <http://www.unsa.info/713/article/voter-unsale-4-decembre-c-est>

L'UNSA RATP confirme sa deuxième place incontournable dans l'entreprise

Les élections professionnelles à la RATP étaient particulièrement attendues. Ce sont environ 45.000 salariés qui étaient appelés à élire leurs représentants le 27 novembre.

Voici les résultats au niveau de l'entreprise :

CGT : 30.44% ; UNSA : 22.10% ; SUD : 15.2% ; CFE/CGC : 32.41% dans l'encadrement (9.27% dans l'entreprise).

Il reste donc 4 syndicats représentatifs. FO (9.62%) et la CFDT (5.1%) perdent quant à elles leur représentativité. L'arrivée de deux nouveaux syndicats indépendants dans le jeu de ces élections a eu pour conséquence de faire baisser le nombre de voix de tous les autres syndicats.

L'UNSA confirme donc sa deuxième place dans l'entreprise. Sa responsabilité sera grande puisqu'elle reste la seule organisation syndicale inter catégorielle réformatrice.

L'UNSA a fait le grand chelem car elle est représentative dans tous les secteurs de l'entreprise RATP.

Avec une telle confiance renouvelée par les salariés, l'UNSA RATP va continuer de progresser grâce au choix d'un syndicalisme réformatrice et combatif, un syndicalisme force de propositions et dont les décisions sont prises au plus près du terrain.

Autres résultats d'élections professionnelles

Transport urbain du Havre (76) : arrivé 1er... du premier coup !

Pour sa première participation, l'UNSA obtient le joli score de 49,90% avec 253 des voix assez loin devant la CGT (16,76%), CFDT (16,17%), FO (11,24%) et CFE/CGC (5,91% - 34,48% dans le collège Cadre).

L'UNSA est le seul syndicat à pouvoir signer seul un accord.

Géodis Bourgey-Montreuil Alsace (67) : arrivé 1er... du premier coup !

Avec quelques semaines d'existence seulement, l'UNSA arrive en tête et obtient 35% des voix et 4 sièges sur 6.

Miel : l'UNSA majoritaire absolue

Dans cette entreprise de 277 salariés de l'UNSA obtient 105 voix (82,1%). Seule la CGC est présente, uniquement chez les cadres.

System U Nord-Ouest : l'UNSA en tête !

Dans cette entreprise de commerce de 418 salariés, l'UNSA arrive en tête avec 77 voix et 3 élus (31,75%) devant CGT (25,5%) CFTC (24,4%) et CGC (18,25%). La CFDT et FO sont plus présentes dans l'entreprise.

Vert Baudet : l'UNSA représentative !

Dans cette entreprise de commerce de 893 salariés, l'UNSA obtient 107 voix (17,6%). La CFDT et la CGT sont plus présentes dans l'entreprise.

Séphora : des résultats encourageant...

Enseigne de 4.715 salariés répartis sur plus de 320 magasins, pour la première fois l'UNSA a présenté des listes. Les listes UNSA couvrant les 3 collèges ont obtenu 93 voix (6 %) sur les 1532 suffrages exprimés. Ces résultats sont encourageants pour la section UNSA qui n'a que quelques mois d'existence. Le second tour sera l'occasion pour l'UNSA de continuer son développement.

StanHome : l'UNSA représentative !

Dans cette entreprise de vente à domicile de 1.787 salariés, l'UNSA pour sa première participation devient représentative avec 75 voix (10,8%) et obtient 3 élus sur 4 au sein du collège employé. CGT et CFDT n'existent plus dans l'entreprise.

Au Bureau national, l'UNSA se développe

Affiliation de syndicats

L'UNSA Territoriaux (OSA 550) nous informe de l'affiliation en son sein de 19 nouveaux syndicats : UNSA Territoriaux du SYCTOM sud (03), UNSA Territoriaux de la Chapelle-Saint-Luc (10), UNSA Territoriaux de la ville de Louviers (27), UNSA Territoriaux de la ville de Saint-Gaudens (31), UNSA Territoriaux de la ville de Gradignan (33), UNSA Territoriaux de ville de Saint-Etienne (42), UNSA Territoriaux de la ville de Seclin (59), UNSA Territoriaux UNICAT (69), UNSA Territoriaux du Grand-Avignon (84), syndicat Départemental UNSA Territoriaux du Vaucluse (84), UNSA Territoriaux de la ville de Villeneuve La Garenne (92), UNSA Territoriaux de la ville de Gournay-Sur-Marne (93), UNSA Territoriaux de la ville de Bures-sur-Yvette (94), UNSA Territoriaux de la ville de Saint-Gratien (95), UNSA Territoriaux de la ville de Montigny-Lès-Cormeilles (95), UNSA SDIS (49), UNSA SDIS (72), UNSA SDIS (78), UNSA SDIS de France (93).

Le syndicat UNSA Banques Assurances et Finances SUBAF-UNSA (OSA 611) nous informe de l'affiliation en son sein du syndicat Unitaire de la Banque Des Antilles Françaises SU-BDAF.

Créations de sections syndicales

UNSA Banque Assurance (pôle 2) : MMA - Marseille (13), Dexia Crédit Local - La défense (92),

UNSA Commerce et Services (pôle 3) : Système U Nord Ouest - Caen (14), Dior Couture - Paris (75), La ferme d'Hugo (Casino) - Paris (75), Rexel Sud - Paris (75), Société Arc-En-Ciel Environnement - Paris (75), Marks & Spencer - Paris (75), Groupe 3F - Fontainebleau (77), Stem Propreté - Verrières-le-Buisson (91), Kellogg's - Noisy-le-Grand (93), La Corbeille Bleue - La Courneuve (93), TEP - Créteil (94), Fnac Direct - Ivry-sur-Seine (94), Nike France - Saint-Ouen-l'Aumône (95),

UNSA Industrie (pôle 5) : SNECMA - Vernon (27), Imprimerie Chirat - Saint-Just-la-Pendue (42), Burban palettes - Ormes (45), Sté Stolz - Wailly-Beauchamp (62), Afelec Retis-Solutions - Saint-Sulpice (83), SNECMA - Courcouronnes (91), Société Everglass - Courbevoie (92), Smiths Detection - Vitry sur Seine (94), Ricoh France SA - Rungis (94),

UNSA Chimie Pharma (pôle 5) : Naturex - Avignon (84), Intervet Productions - Alizay-Igoville (27),

Fédération Autonome des Transports UNSA (pôle 7) : Tram - Nice (06), SRADDA - Valence (26), Christian Salvesen SA - Toulouse (31), Fedex-Express France - Tours (37), DMA Autocar - Maudières (54), Trans Fensh GIE - Florange (57), Sté des Transports de l'Agglomération Paloise - réseau IDELIS - Pau (64), Geodis BM Alsace - Strasbourg (67), Semtan - Niort (79), RMTT Réseau Mistral - Toulon (83), Dragui Transports - Toulon (83), Société varoise d'Autocars - Puget-sur-Argens (83), Sud-Est Mobilités - Avignon (84), SAS TCRA - Avignon (84), Austrian Airlines - La plaine-Saint-Denis (93), Proval Environnement - Le Bourget (93), Stivo - Cergy-Pontoise (95),

UNSA Aérien (pôle 7) : Inaer France Helicopter - Cannet des Maures (83), Aviacar France - Roissy-CDC (95),

UNSA Santé & Sociaux (pôle 8) : Ehpad - Cusset (03), Pôle Gériatrie rennais - Chantepie (35), Centre Hospitalier de Séchin (59), Maison de retraite - Strasbourg (67), Foyer départemental de l'Enfance de Terre Rouge - Saint-Pierre (974),

UNSA Education (pôle 8) : Association des Œuvres laïques - Périgueux (24), ADPEP 64 - Billère (64), Ligue de l'Enseignement du 67 - Illkirch (67), Association des Éclaireuses et Éclaireurs de France - Noisy-le-Grand (93),

UNSA Territoriaux (pôle 8) : OPH Meaux habitat (77), OPH Aulnay-sous-Bois (93), OPH Metz Habitat Territoire (57),

UNSA Finances et Industrie (pôle 8) : Insee DIRAG (Direction Interrégionale Antilles Guyane) - Pointe-à-Pitre (971).

La prestation partagée d'éducation de l'enfant dénommée PreParEe,

la dernière née de la Branche Famille

L'UNSA favorable à un congé parental plus court afin de ne pas trop éloigner la salariée de l'emploi, revendique l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pour la conciliation de la vie familiale et professionnelle. A ce titre, le partage équitable de tout dispositif de congé parental en est la base.

L'UNSA a approuvé l'article 8 de la loi n° 2014-871 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui réforme le complément de libre choix d'activité (Clca) et le complément optionnel de libre de choix d'activité (Colca) de la Paje pour le remplacer par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (*PreParEe*) et par la prestation partagée d'éducation de l'enfant majorée (*PreParEe* majorée).

La mise en œuvre de cette réforme, dont l'entrée en vigueur est prévue pour les naissances et adoptions intervenant à compter du 1er janvier 2015, nécessite deux décrets qui précisent les nouvelles durées des congés parentaux et les modalités de passage à la *PreParEe*, à savoir le maintien du bénéfice de la prestation selon les règles du Clca pour les enfants entrés au foyer avant le 1er janvier 2015.

Pour une famille ayant un enfant, la durée du droit est de 6 mois par parent dans la limite du 1er anniversaire de l'enfant. Ainsi, la durée de droit des familles est doublée si les parents en couple se partagent le bénéfice de la prestation (6 mois + 6 mois dans la limite des un an de l'enfant).

Pour les familles ayant deux enfants et plus, la *PreParEe* est de 24 mois par parent dans la limite du troisième anniversaire de l'enfant. Le nombre maximal de mois de droit sera diminué pour les familles dont les deux conjoints ne partagent pas la *PreParEe*.

Cette mesure vise à inciter les deux parents à bénéficier du droit (particulièrement les pères puisqu'ils ne représentent que 3,5% des bénéficiaires actuels de Clca). Ainsi, en recourant tous les deux à la prestation, ils pourront bénéficier de la durée maximale jusqu'aux 3 ans de l'enfant comme aujourd'hui. De même, la mesure vise à lutter contre l'éloignement des femmes du marché du travail.

Les familles monoparentales, quant à elles, continuent à pouvoir percevoir le droit à la prestation jusqu'aux 3 ans de l'enfant comme actuellement pour le Clca.

L'UNSA présente à l'Installation du CNEFOP

Le vendredi 28 novembre a eu lieu la mise en place du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par le ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social François Rebsamen au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Il sera présidé par Jean-Marie Marx et Catherine Beauvois en sera la secrétaire générale.

Ce CNEFOP créé par la loi du 5 mars 2014 est né de la fusion du Conseil national pour l'emploi (CNE) et du Conseil national pour la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV). L'UNSA est présente en tant que syndicat de salariés intéressé ; Jean-Marie Truffat et Jean-Louis Blanc la représentent et ils auront tout au long de ces trois ans à donner des avis sur les projets législatifs et réglementaires.

Le Conseil a également pour mission de coordonner la stratégie nationale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et d'évaluer les politiques en la matière. En interne cinq commissions

permanentes sont installées, " *Evaluations* ", " *Comptes* ", " *Territoires* ", " *Parcours professionnels* " et " *Développement des compétences et qualifications* ".

L'UNSA sera dans toutes les commissions pour travailler à ce que ce nouveau Conseil puisse amener toute sa compétence à la réussite de la loi du 5 mars et pour redonner à la formation professionnelle son rôle d'ascenseur social au sein des entreprises et de notre société en général.

Discriminations au travail

Les ministres François Rebsamen (Travail) et Patrick Kanner (Ville, Jeunesse) ont mis en place le 29 octobre un groupe de travail, qui réunit "partenaires sociaux", "associations de lutte contre les discriminations", "acteurs de l'accès à l'emploi" et "ministères concernés". L'UNSA est représentée dans ce groupe de travail par Saïd Darwane, Conseiller national et le groupe est présidé par Jean-Christophe Sciberras, président de l'ANDRH.

L'objectif de ce groupe de travail est d'identifier "des voies de progrès pour lutter contre les discriminations collectives dans le monde du travail" et d'examiner "des mesures nécessaires pour promouvoir les méthodes de recrutement non discriminantes".

Lors de la réunion du 24 novembre 2014, quatre thématiques ont été identifiées par les membres du groupe de travail :

- Le recrutement et notamment la position sur le CV anonyme, inscrit dans la loi depuis 2006 mais dont les décrets n'ont jamais été publiés;
- Les discriminations au travail ;
- L'évaluation de l'ANI relatif à la diversité dans l'entreprise du 12 octobre 2006 ;
- Les recours et procédures exercés lors des discriminations.
-

L'UNSA considère que la lutte contre les discriminations est un combat primordial et permanent. Pour nous, une discrimination au travail défavorise la personne qui en est victime et porte atteinte à l'égalité entre l'ensemble des salariés, en permettant que des critères autres que le travail et la compétence servent à déterminer les conditions d'embauche, d'emploi, de rémunération et de formation professionnelle.

LASAIRE, une 11ème Biennale réussie

L'UNSA a participé à la 11ème Biennale de LASAIRE (Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges) les 27 et 28 novembre dernier à Paris. A cette occasion, LASAIRE a fêté son 25ème anniversaire. Le thème retenu cette année : Europe Travail Emploi, était accompagné de ce commentaire : La crise actuelle en Europe bouscule en profondeur les relations sociales. Quelles solutions et quel rôle des acteurs sociaux pour en sortir ?

Accueilli par le président du Conseil régional d'Ile de France, Jean Paul Huchon, les nombreux participants ont écouté le discours prononcé par le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, François Rebsamen. Ensuite se sont succédés trois forums qui ont porté sur l'évolution des relations sociales dans la crise actuelle, le dialogue social et la participation des représentants des salariés, l'implication des acteurs sociaux dans la recherche de solutions économiques, industrielles et financières à la crise actuelle. Les conclusions ont été tirées par une table ronde suivie des interventions de la directrice du Groupe des travailleurs du Bureau international du travail, Maria Helena André, et du président de LASAIRE, Jean Cyril Spinetta.

Il ressort des travaux un large consensus sur l'origine de la crise et ses graves conséquences économiques et sociales, sur l'échec des réponses apportées par les gouvernements et les institutions européennes, ainsi que sur les mauvais coups portés au dialogue social. Par conséquent, un changement de cap est indispensable pour sauver l'Europe. Les annonces faites par le président de la commission européenne, Jean Claude Juncker, vont dans la bonne direction notamment le plan d'investissement de 315 milliards d'euros même si l'effort est jugé insuffisant. Surtout des interrogations subsistent sur le montage financier et sur la conduite du plan, en particulier sur le choix et la nature des projets. D'autre part la réussite de ce plan dépend des modifications apportées à la politique d'austérité imposée à toute l'Union.

Les débats auxquels ont pris part des syndicalistes, des sociologues, des économistes, des dirigeants d'entreprises venus de divers pays de l'Union européenne ainsi que des représentants des institutions européennes ont montré l'intérêt de ce type d'initiative et d'une association comme LASAIRE.